

**CONSEIL MUNICIPAL du 26 avril 2016****Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 14

Présents-
représentés : 14

Votants : 14

Le vingt et un mars de l'an deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan. Ouverture de la séance du conseil à 20 heures 20.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Eliane BRELIVET, adjointe au Maire Thierry CAUBET, adjoint au Maire, Alain ANSQUER, Guillaume DAGORN, Béatrice FERZOU, Ludovic KERLOCH, Vennec LE MENER, Rémy LE PAGE
Présence de Monsieur David SALM à partir de la 3^è résolution.

Absents : Monsieur Rémy LE PAGE lequel a donné procuration à Monsieur Guillaume DAGORN, Madame Jacqueline LE GAC a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur Stéphane LE DOARE a donné procuration à Madame Eliane BRELIVET

Monsieur Jean-François LEGAULT, absent excusé

**Date de
convocation :**
19/04/2016

Secrétaire de séance : Monsieur Vennec LE MENER

Sur le procès-verbal du 21 mars 2016, il a été relevé que « Le Maire s'était retiré de la séance pour les votes des comptes de l'ALSH et du CLOS Du NEVET » pour chaque compte voté individuellement. Il a été répondu que les deux comptes administratifs étaient traités indépendamment mais dans une même question portée à l'ordre du jour. Cette remarque sur la présentation est sans conséquence sur le fond, ni sur la forme. Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Tarifs parking
- Tarifs camp ALSH
- Tarifs « marché aux étoiles » pour 2016
- Autorisation de signature de la convention relative aux promenades en calèche
- Acceptation du fonds de concours de Quimper Communauté pour les illuminations
- Ti Lokorn : autorisation de signature du contrat de maintenance pour la citerne à gaz
- Restauration de l'Autel du Rosaire : autorisation de signature d'une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine visant à la mobilisation du mécénat populaire
- Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement du Finistère.
- Achat de matériel de sport pour l'école
- SDEF : autorisation de signature de la convention de remplacement de la commande C7 route de Plonévez- Porzay
- Commune touristique : autorisation de réaliser les formalités requises pour instruire le dossier
- Adhésion au groupement d'achat OCEADE
- Evolution du poste d'adjoint administratif principal de 32 h à 35 h
- Questions diverses

1 - TARIFS PARKING

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la régie des parkings payants a été instituée en juin 1990 et qu'elle fonctionne du 15 juin au 15 septembre pour les voitures. Par délibération en date du 08 avril 2015, le tarif par véhicule a été arrêté à hauteur de 4 € TTC. Concernant les camping-cars, il est proposé de reconduire le forfait de 6 € TTC à compter du 01 mai 2016. En 2017, la tarification sera proposée à compter du 01 avril

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
ADOPTE ces modalités tarifaires

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs parking voitures	12	0	0

2 - TARIFS CAMPS 2016

Le maire propose d'augmenter les tarifs des séjours de 2 jours -1 nuit et des 5 jours -4 nuits comme suit :

Quotient familial	Enfants		
	2 jours-1 nuit 3-6 ans	3 jours-2 nuits 7-10 ans	5 jours-4 nuits 11-14 ans
inférieur à 449.99 €	26 € au lieu de 25€	85€	123 au lieu de 120€
de 450 € à 699.99 €	32 € au lieu de 31€	105€	153 au lieu de 150€
supérieur à 700 €	38 € au lieu de 37€	125€	178 au lieu de 175€

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
ADOPTE les tarifs proposés pour 2016

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs Camps 2016	11	0	1

3 - TARIFS MARCHES AUX ETOILES

Arrivée de Monsieur David SALM

Le maire propose de reconduire les tarifs de 2015 en ce qui concerne les droits de place des marchés aux étoiles :

- Pour les exposants participant à tous les marchés : 20€ / les 3 mètres linéaires / marché
- Pour les exposants ne participant pas à tous les marchés : 30 € / les 3 mètres linéaires / marché
-
- Le Conseil municipal,
- Après avoir délibéré,
- DECIDE de reconduire les tarifs de 2015

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs Marchés aux étoiles 2016	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

4 - CONVENTION RELATIVE AUX PROMENADES EN CALECHE

Une convention a été conclue en 2014 avec Monsieur Jean-Jacques BRÉANT pour des promenades en calèche dans les rues de Locronan. Comme en 2015, il est proposé de la reconduire moyennant une redevance de 1500 €

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de reconduire la convention moyennant une redevance de 1500 €

VOTE DU CONSEIL

	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
Promenade en calèche	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

5 - ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS DE QUIMPER COMMUNAUTE POUR LES ILLUMINATIONS

La ville de Locronan a organisé une animation autour d'illuminations uniques en leur genre en Finistère sur la période de Noël entre le 5 décembre 2015 et le 3 janvier 2016. Quimper Communauté a souhaité participer financièrement à cette opération à hauteur de 20 000 € sous forme de fonds de concours, conscient que cet événement contribue à l'attractivité du territoire.

Le VI de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le Maire propose que l'on accepte ce fonds de concours qui est inscrit en recettes prévisionnelles de fonctionnement au budget 2016.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

ACCEPTE le fonds de concours de QUIMPER COMMUNAUTE

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Fonds de concours	13	0	0

6 - TI LOKORN : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA CITERNE A GAZ.

Notre prestataire actuel nous a informés que ce document sera proposé en juillet. Point ajourné.

7 - RESTAURATION DE L'AUTEL DU ROSAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE VISANT A LA MOBILISATION DU MécÉNAT POPULAIRE

Grâce au mécénat populaire, il est aujourd'hui possible de sauvegarder des biens précieux dans les meilleures conditions et de multiplier les sources de financement pour ce faire. Le retable Rosaire de l'Eglise ST RONAN est éligible à cette démarche et tous les fonds recueillis (nets des frais de gestion prévus à l'article 3) seront affectés à l'objet prévu.

Si la collecte dépasse la part de financement restant à la charge de la commune, les parties conviennent d'affecter l'excédent à un autre projet de sauvegarde du patrimoine (dans ce cas, les frais de gestion sont évalués à 6 % du montant des dons)

La convention est signée pour 5 ans et pourrait être reconduite à la faveur d'un avenant

RAPPEL du marché : 39 578 € HT

AIDE attendue du Département : 8 281 €

AIDE attendue de La DRAC (direction régionale des Affaires culturelles) : 19 789 €

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention fondation patrimoine	13	0	0

8 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU FINISTERE.

Adhérer au CAUE du Finistère permet :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme)
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques...);
- d'être destinataire de publications;
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...).

Le coût annuel est de 50 €. Comme l'an dernier, Monsieur Le Maire propose d'y adhérer

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
DECIDE de renouveler l'adhésion au CAUE

VOTE DU CONSEIL

	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
Adhésion au CAUE	13	0	0

9 - ACHAT DE MATERIEL DE SPORT POUR L'ECOLE

Des équipements complémentaires sont souhaités à l'école pour les activités sportives : le devis fourni par les enseignants est de 763,40 € TTC.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
DECIDE de procéder aux achats sus évoqués et dit que les crédits correspondants sont votés au budget primitif au compte d'achat de petits équipements

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Matériel de sport pour l'école	13	0	0

10- SDEF AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMPLACEMENT DE LA COMMANDE C7 ROUTE DE PLONEVEZ PORZAY

Après lecture de la convention et explications des enjeux financiers,

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec le SDEF : coût global 400 € dont 200 € de participation communale

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention SDEF	13	0	0

11- COMMUNE TOURISTIQUE -ZONE TOURISTIQUE : AUTORISATION DE REALISER LES FORMALITES REQUISES POUR INSTRUIRE LE DOSSIER

Nous avons été informés que la commune n'était pas considérée en zone touristique au titre du Code Du Travail, bien qu'ayant obtenu la dénomination de « commune touristique » par arrêté Préfectoral du 01 octobre 2014.

Pour définir la zone touristique dans laquelle l'ouverture des commerces, le dimanche, peut être autorisée, il convient de constituer un dossier qui sera instruit par la Préfecture de Région.

Le Maire sollicite l'autorisation d'engager les démarches prévues par la législation.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à instruire le dossier sus évoqué

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Dossier zone touristique	13	0	0

12- ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT OCEADE

OCEADE Bretagne recherche, négocie et référence des produits et des services pour permettre aux collectivités d'optimiser leurs achats dans près d'une soixantaine de domaines. La cotisation annuelle est de 50 € HT soit 60 € TTC. Monsieur Le Maire propose que l'on adhère au groupement d'achat et qu'on l'autorise à signer la convention qui en découlera.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer à OCEADE

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Adhésion OCEADE Bretagne	13	0	0

13- EVOLUTION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 32 A 35**HEURES**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que l'agent concerné assure l'accueil du lundi matin suite à la décision d'ouvrir la mairie au public. Son temps de travail s'en ressent et conduit l'agent à faire plus d'heures sur son temps personnel non payées. Monsieur Le Maire propose de corriger cette situation en proposant de passer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 35 heures hebdomadaire à compter du 01 mai 2016.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE l'évolution horaire du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de 32 à 35 heures hebdomadaire

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Evolution du poste d'adjoint administratif principal	13	0	0

Le tableau des emplois sera donc ainsi modifié :

TABLEAU DES EMPLOIS au 1^{er} mai 2016 MAIRIE DE LOCRONAN
--

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	STATUT	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TEMPS DE TRAVAIL
Administratif	Secrétaire générale	Attaché	Attaché principal	Titulaire	1 Attaché	0	TC
	Agent administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur	Titulaire	1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	TC
	Agent administratif	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	0	TNC 26h/semaine
Technique	Agent technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique 1 ^{ère} classe	0	TC
	Agent technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	0	TC
	Agent technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	0	TC

Culture et enfance	Directrice ALSH et coordinatrice des activités périscolaires	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 adjoint d'animation 1 ^{ère} classe-en cours	0	TNC 30 heures
	Adjoint de direction / Responsable périscolaire	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	0	TC
	Aide maternelle	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	0	TNC 30.32h/semaine
	Agent de cantine, de nettoyage et d'animation	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	0	TC
	Agent de cantine, de nettoyage et d'animation	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	0	TNC 27h/semaine

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tableau des emplois au 01/05/2016	13	0	0

14- MOTION : NON A LA DISPARITION DES ECOLES RURALES

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
VOTE la motion en faveur des écoles rurales

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Motion écoles rurales	13	0	0

15- VŒUX : MAINTIEN DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE PAR LE DEPARTEMENT

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

ADOPTÉ le vœu suivant : le maintien de l'aide à la voirie communale pour les communes rurales

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Aide voirie communale	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

16-CONVENTION SDEF : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA TROMENIE

Monsieur Le Maire informe les élus que le coût global d'enfouissement des réseaux rue de la troménie s'élève à 108 960 € TTC. La participation communale sera de 22 140 €. Il est proposé que Monsieur Le Maire soit autorisé à signer la convention qui en découle avec le SDEF.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec le SDEF

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention SDEF	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

17-MODIFICATIONS TERRITORIALES : Lecture de la Lettre de Monsieur Le Préfet et avis sollicité

Le Conseil Municipal souhaite disposer de plus d'informations sur les incidences relatives à la carte scolaire, aux services des impôts et services publics en général